

AR PREFECTURE

013-241300375-20210610-DEL98\_2021-DE  
Regu le 11/06/2021

# PROVENCE TOURISME

Dossier suivi par : Muriel Despres  
Activité : Juridique & classement

Monsieur Hervé CHERUBINI  
Président  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
VALLEE DES BAUX ALPILLES**  
23, avenue des Joncades basses  
ZA la Massane  
13210 Saint-Rémy-de-Provence

**Objet : Provence Tourisme**

Marseille, le 4 février 2021

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, Provence Tourisme travaille en collaboration étroite avec les collectivités du département des Bouches-du-Rhône et le réseau des Offices de tourisme.

Les évolutions réglementaires de ces dernières années ont transféré la compétence promotion du tourisme vers les intercommunalités, qui l'exercent aujourd'hui de plein droit.

C'est pourquoi, il a semblé opportun aux administrateurs de Provence Tourisme, d'adapter les statuts de l'association, afin que soient intégrés des représentants de chaque intercommunalité du territoire, au sein de Provence Tourisme.

Le projet de statuts de Provence tourisme prévoit que la communauté de communes de la Vallée des Baux Alpilles devienne membre actif de l'association, au sein du collège représentant les collectivités territoriales, établissements public territoriaux et autres structures territoriales.

Le 23 février prochain, l'**Assemblée Générale extraordinaire de Provence Tourisme** se réunira pour étudier ce projet de modification statutaire.

Si l'Assemblée générale suit ces propositions, je vous en informerai dans les meilleurs délais, afin que vous puissiez désigner le représentant de la CCVBA qui siègera dans les instances de gouvernance de l'association.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous, Cordialement*

Danielle MILON

  
Présidente,  
Vice-Présidente du Conseil Départemental,  
Vice-Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence  
Maire de Cassis